

Lamorlaye, le 15 septembre 2018

Objet: **Programme de formation 2018/2019**

PJ : Planning des sessions de formation,
Formulaires d'inscription

Nous vous sommes heureux de vous communiquer ci-dessous les différentes possibilités de formation offertes aux choristes et chefs de chœur pour la saison 2018-2019.

Tous les formulaires d'inscription aux sessions de formation collectives **doivent être adressés** accompagnés du règlement par chèque (libellé à la FDCO) **avant le 5 octobre 2018 à :**

Monique Wallemacq 21 rue du Puits Tiphaine, 60300-Senlis
Courriel : wallemacq.monique@orange.fr

Les demandes d'intervention d'un formateur doivent également être envoyées dès que possible : elles seront prises en compte dans l'ordre de la date d'envoi (courriel ou poste).

Les bulletins d'inscription sont joints en annexe ou disponibles sur le site Internet de la Fédération.

1. Cours de chants collectifs

La FDCO propose pour la saison 2018/2019 : des cours de chant organisés par niveaux par groupe de 3 choristes. Ils sont assurés par Isabelle Herrero à Clermont et Chantilly et par Rémy Hermittant à Senlis .

Cette disposition permet aux inscrits une écoute mutuelle d'un même morceau ou d'un morceau différent, de travailler personnellement et d'écouter le travail des autres et par ce biais de prendre conscience des progrès de chacun (ou des choses à ne pas faire!). Il permet également un accès plus ouvert à l'ensemble de nos adhérents choristes, en nombre et permet de réduire le niveau de la contribution financière des choristes.

12 sessions de 8 modules d'une heure sont proposées à Clermont de l'Oise
(les sessions Clermont 2 sont réservées en priorité aux choristes de Clermont)
4 sessions de 8 modules d'une heure à Chantilly
7 sessions de 8 modules d'une heure à Senlis

Contribution forfaitaire par choriste :
70 € si 3 choristes inscrits dans la session
105 € si 2 choristes inscrits dans la session

2. Formation chefs de chœur /chefs de pupitre

2.1 Initiation à la direction de chœur

- travail préparatoire à la table des partitions : être capable d'analyser la partition, anticiper les difficultés, se forger une image idéale du but à atteindre
- gestion d'une séance de répétition
- techniques et exercices d'échauffement : travail préparatoire du chœur pour la posture, la respiration, l'engagement, l'homogénéité, la justesse, la couleur / timbre
- travail technique du geste : être capable d'avoir un geste clair et adéquat en fonction du résultat que l'on veut obtenir
- travail stylistique : être capable de trouver une interprétation juste en fonction du genre, de l'époque ...
- travail collectif et travail individuel de mise en situation

3 séances de formation de **14h00 à 18h00** : les **samedi 2, 16 et 30 mars**
à l'**Atelier Musical de Choisy-au-Bac** 12 stagiaires maximum

Participation financière : 30 € choristes FDCO 50 € choristes extérieurs

2.2 Master class pour les chefs de chœur avec Mathieu Romano

Un week-end au premier semestre 2019 dates à confirmer

2.3 Stage d'été de chant choral et de direction de chœur

Comme chaque été la Fédération propose un stage de direction et de chant choral à l'Abbaye aux Dames à Saintes : il aura lieu du **18 au 26 août 2019**

3. Demande d'intervention dans une chorale

Les chorales ont, comme les années précédentes, la possibilité de faire appel à un intervenant dans la chorale pour le placement des voix, l'initiation à la technique vocale, l'assistance à la mise en œuvre d'un projet musical (etc...) et également au pianiste accompagnateur de la Fédération (selon le volume d'heures disponibles dans le budget de la Fédération).

La participation financière de la chorale pour ces interventions est fixée à **30 €** par heure.

Les chorales intéressées doivent retourner le formulaire joint en annexe, aussitôt que possible à **Monique Wallemacq**.

Une fois la demande confirmée (dates et horaires arrêtés avec l'intervenant) après accord du bureau de la Fédération et de la Directrice musicale), une facture sera adressée à la fin de l'intervention à la chorale concernée..

Nous espérons ainsi répondre aux besoins de formation des choristes et chefs de chœur des associations adhérentes.

En vous remerciant de bien vouloir assurer une diffusion de cette note aux membres de votre association.

Le Président
Henri Claude Nida

La Directrice musicale
Agnès Dalarun